



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATOUT
FRANCE

L'Agence de développement
touristique de la France

Guide applicatif des labels d'Etat du tourisme

Tourisme & Handicap - Professionnels

- [Inscription sur la plateforme](#)
- [L'auto-évaluation](#)
- [Le pré-audit](#)
- [L'adhésion](#)
- [Le renouvellement](#)
- [Fusion de comptes](#)

Vous avez pris contact avec un relai local situé sur votre territoire et dans votre filière parmi la liste disponible sur le site internet :

<https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap/relais-locaux>

OU

S'il n'y a pas de relai local sur votre territoire ou dans votre filière, vous avez fait appel à un organisme évaluateur, dont la liste est disponible sur le site internet :

<https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs>



Votre relai local ou votre organisme évaluateur inscrit votre structure sur la plateforme :

<https://labels.atout-france.fr/>



Vous recevez un mail avec votre identifiant et votre mot de passe qui vous permettent d'accéder à votre espace.



Plateforme de gestion des labels du tourisme

Cette application permet de gérer l'intégralité du processus de labellisation Destination d'excellence™ et Tourisme & Handicap.

Pour accéder à l'application de gestion du label Qualité Tourisme™, cliquez [ici](#).

XE 02

Nom d'utilisateur

th253906

Mot de passe

.....|

Garder la session ouverte

J'accepte les conditions d'utilisation de l'application, les conditions contractuelles du label Destination d'Excellence et/ou Tourisme & Handicap, et m'engage à respecter la confidentialité des données des professionnels des partenaires et des consommateurs

Connexion

[Avez-vous oublié votre mot de passe?](#)

Les identifiant et mot de passe ont été reçus par mail.

A chaque connexion vous devez accepter les Conditions d'Utilisation du Portail (CGU) en cochant cette case.

Dans le cas où vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici afin de le réinitialiser.

En cas d'oubli d'identifiant : contacter votre relai local ou votre organisme évaluateur.

Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Afin de poursuivre la navigation sur la plateforme, vous devez confirmer votre engagement dans la démarche Tourisme & Handicap.

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **ATOUT
FRANCE**
L'Agence de développement
touristique de la France

Établissements ▾ Mon compte ▾

TOURISME & HANDICAP

Acceptation des conditions générales d'utilisation du label Tourisme & Handicap

Atout France vous demande de bien vouloir confirmer votre engagement dans la démarche Tourisme & Handicap afin de finaliser votre candidature

Je confirme avoir pris connaissance et m'engager à respecter les conditions contractuelles du label Tourisme & Handicap

J'autorise le ministère chargé du tourisme à me solliciter pour répondre à des enquêtes menées par le ministère chargé du tourisme

VALIDER

Plus d'informations sur <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>

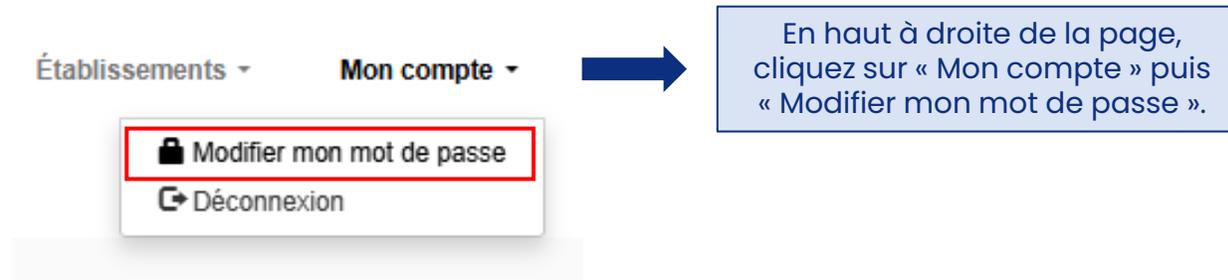
Si vous souhaitez abandonner la démarche, merci de contacter Atout France (tourismeethandicap@atout-france.fr)

Vous devez cocher les deux cases afin de poursuivre votre navigation.



Changement de mot de passe

Lorsque vous vous êtes connectés et que vous avez accepté les CGU, vous pouvez modifier votre mot de passe :



Changer le mot de passe pour [th253906]

Nouveau mot de passe

Robustesse du mot de passe: ██████████

Confirmation du nouveau mot de passe

Sauvegarder



Le mot de passe doit être composé d'au moins 16 caractères.

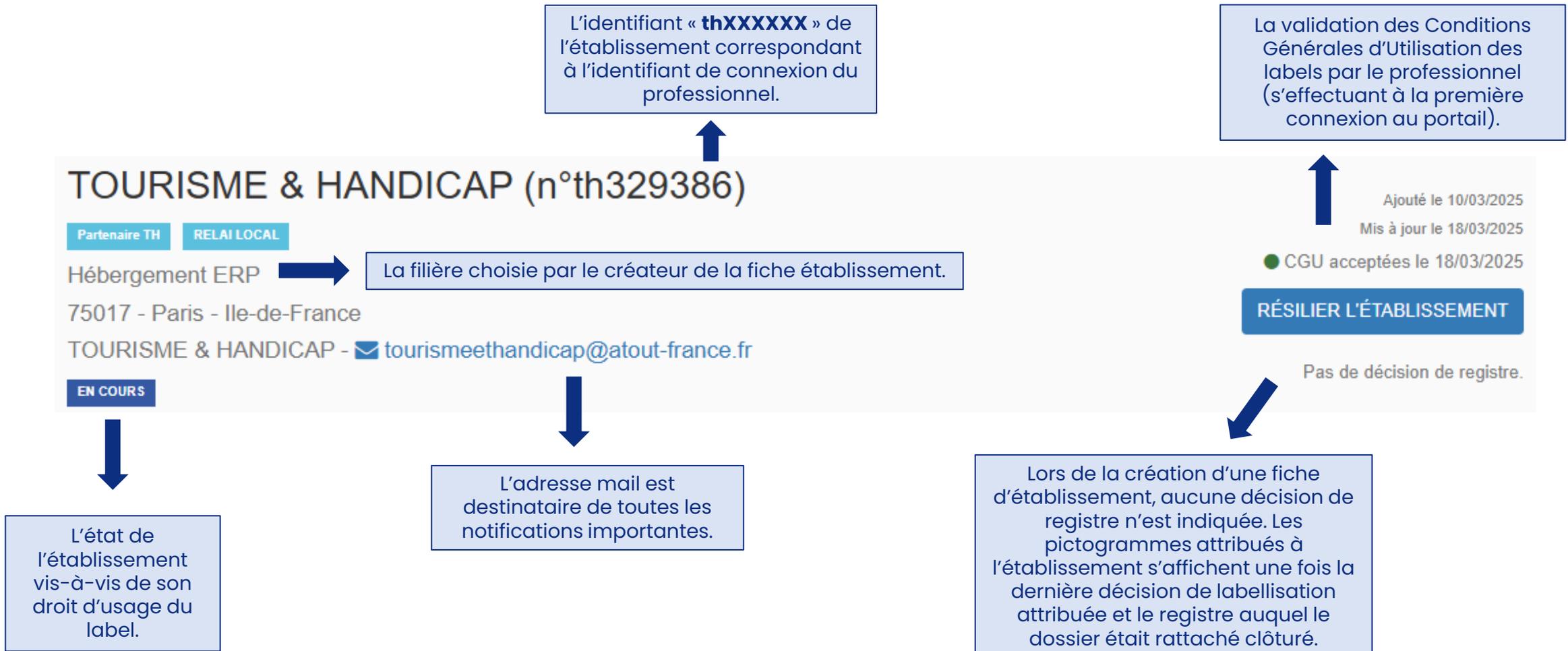
NB : Le caractère "_" n'est pas accepté par la plateforme.

La fiche de l'établissement

Lorsque vous vous êtes connectés et que vous avez accepté les CGU, vous arrivez sur la fiche établissement :



Ce bandeau permet de récapituler les éléments essentiels d'identification de l'établissement. Il peut être utile dans le cadre de la gestion de plusieurs établissements.



Coordonnées de l'établissement

Adresse *

1 place de la Concorde

Complément d'adresse

Commune *

PARIS

Code postal

75001

Département

Paris

Région

Ile-de-France

Téléphone de l'établissement *

00 00 00 00 00

Email de l'établissement *

tourismeethandicap@atout-france.fr

Site web de l'établissement *

https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap

Adresse administrative

Adresse

Ne remplir que si différent

Complément d'adresse

Ne remplir que si différent

Commune

Ne remplir que si différent

Code postal

Département

Région

Raison sociale

SIRET

L'établissement ne dispose pas de SIRET

APE

Classement

Date du classement

Autres labels

Ajouter des labels

 AJOUTER UNE PHOTO



Ces informations sont affichées sur le registre public lorsque l'établissement est labellisé (affichant un état actif). Atout France invite les professionnels à tenir ces éléments à jour.



*Vous pourrez cliquer sur « Sauvegarder » uniquement si vous avez correctement rempli les champs obligatoires (les champs suivis d'une *).*

Cette page permet de consulter, de créer et de modifier les évaluations de l'établissement.
Elle présente un tableau avec l'historique de ses évaluations.

The screenshot shows a web interface with three tabs: 'Fiche de l'établissement', 'Droit d'usage', and 'Les évaluations'. The 'Les évaluations' tab is active, displaying a table of evaluation records. A blue button 'Créer une nouvelle évaluation' is located above the table. The table has columns for 'Date de l'évaluation', 'Type', 'Organisme évaluateur', 'Evalueur', and 'Modifiable'. A red box highlights the table headers, and another red box highlights the 'Modifiable' checkbox for the first row. Blue callout boxes provide instructions for each element.

Calculées à partir des audits d'adhésion et de renouvellement des établissements ayant un état actif.

Permet de créer une nouvelle évaluation.

Créer une nouvelle évaluation

Le bouton + permet d'accéder rapidement aux détails de l'évaluation.

Cliquer sur la date de l'évaluation permet d'accéder à la fiche de l'évaluation.

Les têtes de colonnes permettent d'organiser les éléments du tableau en cliquant dessus (par date, type, résultat, organisme évaluateur, etc.). Par défaut les évaluations sont présentées dans l'ordre antéchronologique.

Coché si l'évaluation peut être modifiée (possible, en renouvellement, dans les 6 mois après sa date de création, 1 an pour une adhésion).

Date de l'évaluation	Type	Organisme évaluateur	Evaluateur	Modifiable
19/11/2024	Adhésion		EVALUATEUR(S)	<input checked="" type="checkbox"/>

■ L'auto-évaluation (*optionnel*)

Création d'une auto-évaluation (1/3)

Après avoir cliqué sur « Créer une nouvelle évaluation » de l'onglet « Les évaluations », vous arrivez sur cette page :

Le professionnel n'a accès qu'à l'auto-évaluation sur son espace.

Ce sera au relai local ou à l'organisme évaluateur de créer un pré-audit, une évaluation en adhésion ou en renouvellement.

Les champs obligatoires (*) de cette première zone doivent **être complétés par le professionnel** pour créer une nouvelle auto-évaluation. Ils sont remplis automatiquement exceptés les champs « nom(s) de l'évaluateur(s) » et « Type d'évaluation ».

Cette seconde zone permet de renseigner les dates des événements indiqués, elle est **à compléter pendant l'évaluation, par l'organisme évaluateur.**

The screenshot shows a web form for creating an evaluation. It is divided into two main sections. The first section contains several input fields: 'Nom(s) de(s) évaluateur(s) *' (empty), 'Organisme évaluateur' (empty), 'Établissement' (pre-filled with 'TOURISME & HANDICAP'), 'Filière' (pre-filled with 'Hébergement ERP'), 'Responsable de l'établissement' (pre-filled with 'TOURISME'), and 'Type d'évaluation *' (a dropdown menu). To the right of these fields are four links with document icons: 'Accéder à l'évaluation', 'Grille d'évaluation vierge', 'Synthèse de l'évaluation', and 'Evaluation complète'. The second section, separated by a horizontal line, contains a 'Date de l'évaluation' field with a calendar icon.

Création d'une auto-évaluation (2/3)

Cette troisième zone permet de renseigner des informations complémentaires sur l'évaluation, **à compléter pendant l'évaluation, par l'organisme évaluateur.**

Le professionnel peut supprimer son auto-évaluation.

The screenshot shows a form with four text input fields stacked vertically. Each field has a small icon in the bottom right corner. Below the fields are two buttons: a red 'Supprimer' button and a blue 'Sauvegarder' button. A blue bracket on the left groups the four input fields, with an arrow pointing to the first callout box. A blue arrow points from the 'Supprimer' button to the second callout box. Another blue arrow points from the 'Sauvegarder' button to the third callout box.

Commentaire d'évaluation

Points forts

Points d'amélioration

Rapport de visite

Supprimer

Sauvegarder

Après avoir complété les champs obligatoires de la première zone, appuyez sur « Sauvegarder » pour créer une nouvelle évaluation.

Création d'une auto-évaluation (3/3)

Lorsque le professionnel a rempli les champs obligatoires et cliqué sur « Sauvegarder », les boutons « Accéder à l'évaluation » et « Grille d'évaluation vierge » deviennent cliquables.

Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	PROFESSIONNEL
Organisme évaluateur	
Établissement	TOURISME & HANDICAP
Filière	Hébergement ERP
Responsable de l'établissement	TOURISME
Type d'évaluation *	Auto-Évaluation

Cliquer sur « Accéder à l'évaluation » afin d'accéder à la saisie en ligne.

Accéder à l'évaluation 

Grille d'évaluation vierge 

Synthèse de l'évaluation 

Vous pouvez télécharger la grille d'évaluation vierge (possibilité d'imprimer).

Vous accédez alors à l'évaluateur :

Evaluateur Tourisme & Handicap



TOURISME & HANDICAP (th253906)

Cet évaluateur vous aide à estimer votre potentiel au regard de la labellisation « Tourisme & Handicap ». Son appréciation constitue une première étape dans votre démarche de mise en accessibilité de votre établissement pour les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel).

La labellisation peut être accordée pour 2, 3 ou 4 familles de handicaps. Pour être labellisé, il faut obtenir, pour au moins 2 familles de handicaps :

- 100% de conformité aux critères obligatoires;
- Au moins 75% de conformité aux critères « confort d'usage ».

Pour mémoire : les décisions d'attribution ou de refus de la labellisation, et d'ajournement (sursis à statuer), comme les mises en demeure (sous peine de résiliation de la labellisation), sont prises et vous sont notifiées par Atout France.

Vous pouvez consulter [le tutoriel](#) et [les supports pédagogiques](#) mis à votre disposition.

Démarrer une nouvelle évaluation



Cliquer sur « Démarrer une nouvelle évaluation » pour accéder aux critères.

Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'attribution du label Destination d'excellence.

Auto-évaluation - Choisir les sous-séquences

Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs sous-séquences, qui feront apparaître des blocs de questions supplémentaires.

Il n'est pas possible de modifier le choix des sous-séquences a posteriori.

Dans le cas où les mauvaises séquences ont été sélectionnées ou qu'il faille ajouter de nouveaux blocs de questions, il est nécessaire de supprimer l'auto-évaluation avec les mauvaises sous-séquences et d'en créer une nouvelle.

Avant de démarrer votre évaluation veuillez renseigner tous les champs suivants :

Votre filière

Hébergement ERP

Veillez cocher la ou les sous-séquences qui vous concernent :

- CHAMBRE OU LOGEMENT ADAPTE N°02
 - Coin cuisine chambre ou logement adapté N°02
 - Douches (baignoires non acceptées) chambre ou logement adapté N°02
 - Emplacement et hauteur des éléments de confort et d'usage chambre ou logement adapté N°02
 - Généralités Chambre ou logement adapté N°02
 - Lavabos chambre ou logement adapté N°02
 - Literie (canapé-lit non accepté) chambre ou logement adapté N°02
 - Mobilier et équipement chambre ou logement adapté N°02
 - Salle d'eau chambre ou logement adapté N°02
 - Sanitaires chambre ou logement adapté N°02
 - Télévision chambre ou logement adapté N°02

Vous devez sélectionner les sous-séquences vous concernant.

- PISCINES ERP
 - PISCINES ERP
- RESTAURATION
 - CAFETERIAS ET SELF SERVICES
 - RESTAURANT

Après avoir sélectionné les sous-séquences vous concernant, cliquez sur « Débuter l'évaluation ».

Débuter l'évaluation >

Par défaut, les critères sont cochés sur la note maximale (« Oui »).

SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & EQUIPEMENTS

Stationnement privé

1. CRITERE OBLIGATOIRE. Existence de place de stationnement repérable et signalée à l'accueil, matérialisée au sol et signalée. ?

Oui Non Non concerné Non traitée

2. CRITERE OBLIGATOIRE. Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important ?

Oui Non Non concerné Non traitée

3. CRITERE CONFORT D'USAGE. Nombre de places de stationnement en cohérence avec le nombre de chambres adaptées. ?

Oui Non Non concerné

Info

Largeur minimum de 3,30 m.
Les places situées en épi ou en bataille doivent comporter une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol.
Dévers inférieur ou égal à 2 %.
Si stationnement public cocher Non concerné.
Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL.
CRITERE OBLIGATOIRE

Des infobulles sont présentes pour fournir des précisions sur les critères et notamment les types de handicap concernés.

Ajouter un commentaire

Il est possible d'ajouter un commentaire en complément d'informations notamment lorsqu'un critère est coché « Non ». Attention à ne pas saisir de caractères spéciaux dans les commentaires.

À cocher si l'établissement n'est pas concerné par la question.

L'application sauvegarde automatiquement l'écran de l'évaluation toutes les 5 minutes.

Si votre support (tablette, ordinateur, etc.) se met en veille, du moment qu'il reste de la batterie, l'onglet dans lequel l'évaluation apparaît restera affiché. Il suffira de refaire un enregistrement plus tard.

Cependant, il est nécessaire d'appuyer sur le bouton « Sauvegarder votre évaluation » à la fin de l'évaluation pour ne pas perdre les éléments saisis entre 2 sauvegardes automatiques. Ce bouton ne permet pas de générer les résultats de l'auto-évaluation mais permet uniquement de conserver l'évaluation en cours.

Cheminements intérieurs et extérieurs

10. CRITERE OBLIGATOIRE. Cheminement « fini » et « début »

Oui Non Non traitée

Un repère dans l'application lorsqu'on ne répond pas à une question immédiatement.

[Ajouter un commentaire](#)

11. CRITERE OBLIGATOIRE. Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable ?

Oui Non Non traitée

[Ajouter un commentaire](#)

 Sauvegarder votre évaluation

[Mentions légales](#) | [CGU Portail](#) | [Données Personnelles](#)

117. CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à disposition de sa clientèle ?

Oui Non Non concerné Non traitée

[Ajouter un commentaire](#)

118. CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre ?

Oui Non Non traitée

[Ajouter un commentaire](#)

119. CRITERE CONFORT D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA ?

Oui Non concerné Non traitée

[Ajouter un commentaire](#)

Lorsque le professionnel a terminé de répondre à tous les critères, il peut cliquer sur « Résultat de votre évaluation ».

[Résultat de votre évaluation >](#)

 Il n'est pas possible d'obtenir les résultats de l'auto-évaluation tant qu'un critère est coché « Non traité ».

Les résultats s'affichent par handicap, puis par sous-séquence.

TOURISME & HANDICAP (th253906)

Résultats de votre évaluation pour la filière "Hébergement ERP"

La labellisation peut être accordée pour 2, 3 ou 4 familles de handicaps. Pour être labellisé, il faut obtenir, pour au moins 2 familles de handicaps :

- 100% de conformité aux critères obligatoires;
- Au moins 75% de conformité aux critères « confort d'usage ».

Taux de conformité par handicap :



Les résultats s'affichent par handicap, puis par sous-séquence.

Taux de confort d'usage par séquence détaillée

	AUDITIF	MENTAL	MOTEUR	VISUEL
Signalisation & cheminements & éclairage	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Accueil, services & information du public	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Douches & sanitaires	–	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Chambre ou logement adapte n°01	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Prevention	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Informations accessibilité	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Taux de conformité par sous-séquence.

Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	PROFESSIONNEL
Cabinet d'audit	
Établissement	TOURISME & HANDICAP
Filière	Hébergement ERP
Responsable de l'établissement	TOURISME
Type d'évaluation *	Auto-Évaluation

Accéder à l'évaluation 

Grille d'évaluation vierge 

Synthèse de l'évaluation 

Évaluation complète 



La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées. Le professionnel peut donc les consulter et télécharger les résultats de son auto-évaluation.

- La synthèse de l'évaluation est un document téléchargeable permettant de connaître le pourcentage de critères satisfaits, par handicap, ainsi que par séquences et sous-séquences. Elle vous donnera également le plan d'action que le professionnel doit mettre en place en fonction des critères obligatoires et des critères confort d'usage non validés.
- L'évaluation complète reprend les mêmes éléments que la synthèse mais tous les critères y sont repris, ainsi que leurs modalités d'évaluation.

Dans ces 2 documents, vous trouverez les informations complémentaires suivantes :

Les points à corriger



Dès qu'une sous-séquence n'obtient pas 100 %, elle apparaît dans cette section (qui n'ont pas eu « Oui » ou « Non concerné »).
Lecture : « Le stationnement privé ne répond qu'à 33,33 % des critères requis, il lui reste encore 66,67 % de critères à respecter. »

Les questions suivantes nécessitent votre attention (plan d'action) :

Critères confort d'usage

73 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Numéro ou nom de chambre en relief et contrasté. Chambre ou logement n°01

Oui Non

Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

98 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos. Chambre ou logement n°01

Oui Non Non concerné

Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Le détail des questions qui n'ont pas eu la note maximale.

■ Le pré-audit (*optionnel*)

Lorsque l'auto-évaluation a été remplie (étape optionnelle), l'exploitant a pu prendre connaissance des critères et a pu se mettre en conformité avec ceux-ci.



Avant de réaliser l'évaluation avec l'organisme évaluateur, le professionnel accompagné dans sa démarche par un relai local peut réaliser **un pré-audit**.



Le relai local se déplace chez le professionnel pour contrôler les critères le concernant.
Il remplit alors une grille de critères disponible sur son espace relai local (cf. guide pour relais locaux) qui lui donne un résultat provisoire et indicatif.



Le professionnel peut ensuite consulter ce pré-audit sur son espace.

Pré-audit – Consultation par le professionnel (1/2)

Le professionnel a accès à son pré-audit dans l'onglet « Les évaluations » :

The screenshot displays the 'Les évaluations' tab with the following elements:

- Summary statistics:
 - Moyenne nationale de la filière (DE): 96,72%
 - Moyenne régionale de la filière (DE): 99,13%
- Table of evaluations:

Date de l'évaluation	Type	Organisme évaluateur	Evaluateur	Modifiable
13/12/2024	Pré-audit		EVALUATEUR(S)	<input checked="" type="checkbox"/>
- Buttons: 'Créer une nouvelle évaluation'

Pour consulter les résultats du pré-audit, le professionnel peut cliquer sur la date.

Coché si l'évaluation peut être modifiée (possible, en renouvellement, dans les 6 mois après sa date de création, 1 an pour une adhésion).

Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	EVALUATEUR(S)
Organisme évaluateur	
Établissement	TOURISME & HANDICAP
Filière	Hébergement ERP
Responsable de l'établissement	TOURISME
Type d'évaluation *	Pré-audit

Accéder à l'évaluation

Grille d'évaluation vierge

Synthèse de l'évaluation

Evaluation complète

Comme pour l'auto-évaluation, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères non satisfaits et le plan d'action à mettre en place avant de pouvoir être labellisé.

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par le relai local. Le professionnel peut donc les consulter pour connaître les résultats de son pré-audit.

■ L'adhésion

Option : Lorsque vous avez réalisé votre auto-évaluation, puis votre pré-audit (étapes optionnelles) avec l'aide de votre relai local, vous pouvez passer à l'évaluation finale.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un relai local, vous pouvez choisir parmi la liste présente sur notre site internet :

<https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs>



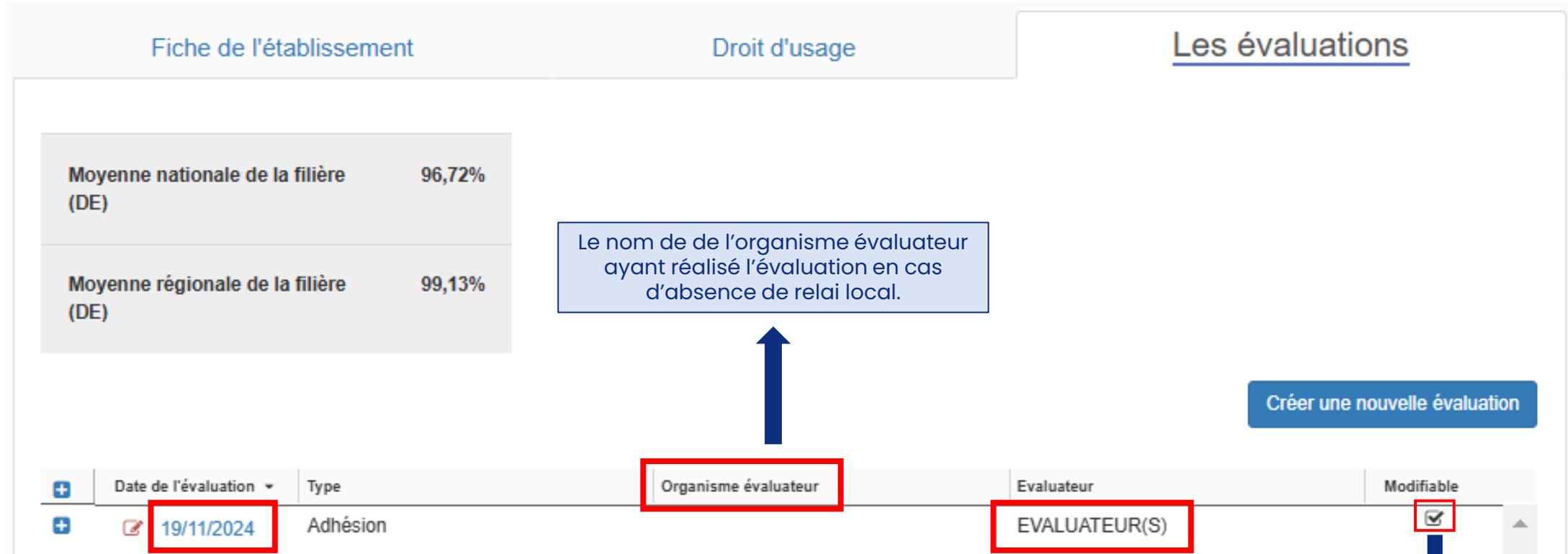
Lorsque vous avez choisi votre organisme évaluateur, celui-ci prévoira une visite d'évaluation.
Lors de cette visite, l'évaluateur contrôlera l'ensemble des critères et remplira la grille d'évaluation en ligne.
Une synthèse d'évaluation sera donc générée automatiquement.



L'organisme évaluateur pourra cocher « Terminé » sur l'évaluation en cours et inscrire l'établissement sur un registre en cours dans les 2 mois suivant la visite.

En tant que professionnel, vous pourrez consulter les résultats sur votre espace, de la même manière que pour le pré-audit (voir pages suivantes).

Les résultats de l'évaluation sont consultables :



The screenshot shows the 'Les évaluations' section of a web interface. It features a table with the following columns: 'Date de l'évaluation', 'Type', 'Organisme évaluateur', 'Evalueur', and 'Modifiable'. A button labeled 'Créer une nouvelle évaluation' is located above the table. The table contains one row with the date '19/11/2024' and the type 'Adhésion'. Red boxes highlight the date, the 'Organisme évaluateur' column header, the 'Evalueur' column header, and the 'Modifiable' checkbox in the first row.

Le nom de de l'organisme évaluateur
ayant réalisé l'évaluation en cas
d'absence de relai local.

Créer une nouvelle évaluation

Pour consulter les résultats de l'évaluation, le
professionnel peut cliquer sur la date.

Le nom de l'évaluateur en
charge de l'évaluation.

Coché si l'évaluation peut être
modifiée (possible, en
renouvellement, dans les 6 mois
après sa date de création, 1 an
pour une adhésion).

Statut de l'évaluation	<input checked="" type="radio"/> En cours <input type="radio"/> Terminé	Accéder à l'évaluation 
Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	<input type="text" value="EVALUATEUR(S)"/>	Grille d'évaluation vierge 
Organisme évaluateur	<input type="text"/>	Synthèse de l'évaluation 
Établissement	<input type="text" value="TOURISME & HANDICAP"/>	Evaluation complète 
Filière	<input type="text" value="Hébergement ERP"/>	
Responsable de l'établissement	<input type="text" value="TOURISME"/>	
Type d'évaluation *	<input type="text" value="Adhésion"/>	

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par l'évaluateur. Le professionnel peut donc les consulter pour connaître les résultats de son évaluation.

Comme pour l'auto-évaluation et le pré-audit, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères et taux de conformité de chaque handicap, séquence et sous-séquence.

Lorsque le dossier est rattaché à un registre, Atout France dispose de 2 mois à compter de la date de clôture du registre pour l'étudier et donner un avis.

Vous recevrez un mail, quel que soit l'avis attribué, vous informant de la décision prise par Atout France.



Les avis peuvent être de 2 ordres :

- **Favorable** → passage au statut « Actif » pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification
- **Défavorable** → passage au statut « Résilié » pendant un an puis passage au statut « A supprimer » pendant 3 mois avant la suppression définitive du dossier



Si votre avis est favorable, nous vous invitons à télécharger et conserver votre notification de labellisation.

Adhésion – Consulter la décision rendue par Atout France

La notification de labellisation est consultable dans l'onglet « Droit d'usage » :

The screenshot shows the 'Fiche de l'établissement' interface with the 'Droit d'usage' tab selected. The interface includes a table for 'Registre' and 'Décision du', a 'Handicaps' section with toggle switches for 'Auditif', 'Mental', 'Moteur', and 'Visuel', and two main content areas: 'Décision rendue' and 'Avis du partenaire'. Both areas have a dropdown menu set to 'Favorable' and a text input field containing 'XXXX'. At the bottom, there is a 'NOTIFICATION' button and a 'Modalités particulières' link.

Vous pouvez consulter la date à laquelle la décision a été rendue.

Vous pouvez consulter la décision rendue.

La notification de labellisation est à télécharger et à conserver par le professionnel.

Des commentaires peuvent être laissés dans chaque encadré.

L'onglet « Droit d'usage » permet de consulter la décision rendue par Atout France.

Le relai local ou l'organisme évaluateur donne un avis sur le dossier avant de l'inscrire à un registre.



Le champs « Décision rendue » engendre un changement du droit d'usage.

Le champ « Avis du partenaire » n'a pas d'impact sur le droit d'utilisation du label.

Le renouvellement

Option : Lorsque vous avez réalisé votre auto-évaluation, puis votre pré-audit (étapes optionnelles) avec l'aide de votre relai local, vous pouvez passer à l'évaluation finale.

Si vous n'êtes pas accompagné d'un relai local, vous pouvez choisir parmi la liste présente sur notre site internet :

<https://www.atout-france.fr/fr/informations/organismes-evaluateurs>



Lorsque vous avez choisi votre organisme évaluateur, celui-ci prévoira une visite d'évaluation.
Lors de cette visite, l'évaluateur contrôlera l'ensemble des critères et remplira la grille d'évaluation en ligne.
Une synthèse d'évaluation sera donc générée automatiquement.

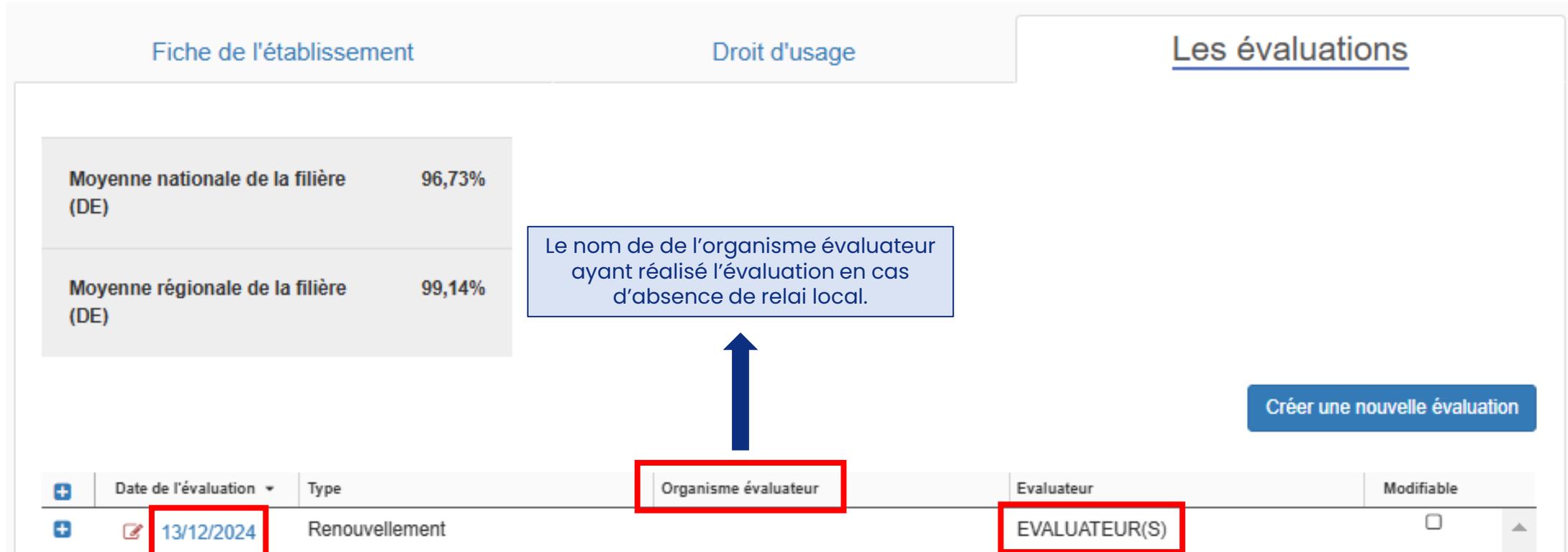


L'organisme évaluateur pourra cocher « Terminé » sur l'évaluation en cours et inscrire l'établissement sur un registre en cours dans les 2 mois suivant la visite.

En tant que professionnel, vous pourrez consulter les résultats sur votre espace, de la même manière que pour le pré-audit (voir pages suivantes).

Renouvellement – Consulter les résultats (1/2)

Les résultats de l'évaluation sont consultables :



The screenshot shows the 'Les évaluations' section of a web interface. It features a table with the following columns: '+', 'Date de l'évaluation', 'Type', 'Organisme évaluateur', 'Evalueur', and 'Modifiable'. A row of data is visible with the date '13/12/2024' and the evaluator name 'EVALUATEUR(S)'. A blue button 'Créer une nouvelle évaluation' is located to the right of the table. A blue box with an arrow pointing to the date '13/12/2024' contains the text: 'Pour consulter les résultats de l'évaluation, le professionnel peut cliquer sur la date.'

Moyenne nationale de la filière (DE)	96,73%
Moyenne régionale de la filière (DE)	99,14%

Le nom de de l'organisme évaluateur ayant réalisé l'évaluation en cas d'absence de relai local.

Le nom de l'évaluateur en charge de l'évaluation.

Statut de l'évaluation	<input checked="" type="radio"/> En cours <input type="radio"/> Terminé
Nom(s) de(s) évaluateur(s) *	EVALUATEUR(S)
Organisme évaluateur	
Établissement	TOURISME & HANDICAP
Filière	Hébergement ERP
Responsable de l'établissement	TOURISME
Type d'évaluation *	Renouvellement

Accéder à l'évaluation

Grille d'évaluation vierge

Synthèse de l'évaluation

Evaluation complète

La synthèse et l'évaluation complète sont générées automatiquement compte tenu des saisies réalisées par l'évaluateur. Le professionnel peut donc les consulter pour connaître les résultats de son évaluation.

Comme pour l'auto-évaluation et le pré-audit, ces documents sont générés automatiquement et sont construits de la même façon.

Vous pouvez y consulter les critères et taux de conformité de chaque handicap, séquence et sous-séquence.

Lorsque le dossier est rattaché à un registre, Atout France dispose de 2 mois à compter de la date de clôture du registre pour l'étudier et donner un avis.

Vous recevrez un mail, quel que soit l'avis attribué, vous informant de la décision prise par Atout France.



Les avis peuvent être de 2 ordres :

Favorable → passage au statut « Actif » pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification

Défavorable → passage au statut « Résilié » pendant un an puis passage au statut « A supprimer » pendant 3 mois avant la suppression définitive du dossier



Si votre avis est favorable, nous vous invitons à télécharger et conserver votre notification de labellisation.

Renouvellement – Consulter la décision rendue par Atout France

La notification de labellisation est consultable dans l'onglet « Droit d'usage » :

The screenshot shows the 'Fiche de l'établissement' interface with the 'Droit d'usage' tab selected. The interface includes a table for 'Registre' and 'Décision du', a 'Handicaps' section with toggle switches for 'Auditif', 'Mental', 'Moteur', and 'Visuel', and two columns for 'Décision rendue' and 'Avis du partenaire'. A 'NOTIFICATION' button is at the bottom left, and 'Modalités particulières' is at the bottom right. Blue callout boxes with arrows point to various elements, explaining their function.

Registre	Décision du
REGISTRE 2024-10-31	12/12/2024

Handicaps

Auditif Mental Moteur Visuel

Décision rendue

Favorable

Commentaire de l'instructeur
XXXX

Avis du partenaire

Favorable

Commentaire du partenaire
XXXX

NOTIFICATION

Modalités particulières

Vous pouvez consulter la date à laquelle la décision a été rendue.

L'onglet « Droit d'usage » permet de consulter la décision rendue par Atout France.

Vous pouvez consulter la décision rendue.

Le relai local ou l'organisme évaluateur donne un avis sur le dossier avant de l'inscrire à un registre.

La notification de labellisation est à télécharger et à conserver par le professionnel.

Des commentaires peuvent être laissés dans chaque encadré.

■ Fusion de comptes

Fusion de comptes pour les prestataires doublement labellisés

Les prestataires doublement labellisés ou gérant plusieurs structures engagées dans les démarches de labellisation reçoivent « un mail de bienvenue » pour chaque label et pour chaque établissement.

Ces professionnels ont autant de comptes que d'établissements en cours de labellisation. Afin de simplifier la gestion de ces multiples comptes, les professionnels ont la possibilité de rattacher plusieurs établissements à un seul compte.

Logo République Française and ATOUT FRANCE are visible at the top left. The main header reads 'TOURISME ET HANDICAP'. The profile information includes: TOURISME & HANDICAP (n°th253906), Hébergement ERP, 75001 - Paris - Ile-de-France, TOURISME ET HANDICAP - tourismeethandicap@atout-france.fr, and a green 'ACTIF' badge. A link 'Voir mon profil sur le site de la DGE' is present. Metadata shows 'Ajouté le 02/12/2022', 'Mis à jour le 19/11/2024', and 'CGU acceptées le 19/11/2024'. Accessibility icons are at the bottom. The 'Fiche de l'établissement' section contains: 'Nom de l'établissement *' (TOURISME & HANDICAP), 'Label *' (Tourisme et Handicap), 'Droit d'utilisation du label *' (Actif), 'Partenaires' (Ajouter des partenaires), 'Activité *' (Hôtel), and 'Filière *' (Hébergement ERP). A 'Commentaires' box is on the right.

En cliquant sur « Etablissement », la fonctionnalité apparaît.

 **Attention cette manipulation est irréversible.**

Fusion de comptes pour les prestataires doublement labellisés

Le prestataire doit renseigner l'identifiant et le mot de passe fournis pour l'autre établissement puis valider les CGU s'il s'agit de la première connexion. Il doit ensuite cliquer sur « Rattacher ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement
touristique de la France

Rattacher des établissements

Vous gérez plusieurs établissements labellisés ?
Votre établissement est labellisé Destination d'Excellence et Tourisme & Handicap ?
Vous pouvez désormais utiliser le même compte pour consulter vos établissements.
Il vous suffit de renseigner le nom d'utilisateur et le mot de passe de l'établissement que vous souhaitez rattacher et de valider.

Nom d'utilisateur *

Nom d'utilisateur qui vous permet de consulter les établissements à rattacher

Mot de passe *

Mot de passe du compte

RATTACHER

Vous devez renseigner l'identifiant et le mot de passe correspondant à la structure à rattacher.

Les établissements suivants seront rattachés à votre compte :

- TOURISME & HANDICAP - ERP

ANNULER LE RATTACHEMENT VALIDER LE RATTACHEMENT

Vous pouvez valider ou annuler le rattachement.

Établissements ▾ Mon compte ▾

QT DESTINATION D'EXCELLENCE

TH TOURISME & HANDICAP - ERP

Rattacher des établissements

Toutes les structures rattachées s'affichent en cliquant sur « Etablissements ».

#ActivateurDeTourismes

ATOUT
FRANCE
www.atout-france.fr

